

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le cinq avril deux mille vingt-quatre à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	29/03/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	12/04/2024

OBJET :**Demande d'autorisation de défrichement par la commune de GAP sur les parcelles BD 00095-BD 00096-BD 00097 au lieu-dit Les Emeyères à GAP, en vue de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Nina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

En 2023 la commune de GAP a acté la construction d'un réservoir d'eau potable de 800m³ sur les hauteurs du hameau des Emeyères en remplacement du réservoir actuel devenu insuffisant. Cet ouvrage permettra le renforcement de la desserte en eau potable, la protection incendie du secteur et plus particulièrement du Lycée Agricole.

Ce réservoir sera édifié sur la parcelle n° 0096 section BD cependant, l'implantation et l'emprise du chantier nécessite le défrichage d'une surface de 2 924 m² répartie comme suit :

Sur la parcelle BD 96,	2 016 m ²
Sur la parcelle BD 95,	810 m ²
Sur la parcelle BD 97,	98 m ²
Total à défricher :	2 924 m ²

Le défrichage d'une surface de 2 924 m² implique le dépôt d'une demande de défrichage selon les articles L341-3, R341-1 et suivant du Code Forestier.

Les trois parcelles impactées sont la propriété de la Ville de GAP avec, comme emphytéote, le Ministère de l'Agriculture pour le Lycée Agricole des Emeyères.

Dans un premier courrier recommandé, l'emphytéote a été informé des intentions de la Ville de GAP pour la construction de l'ouvrage.

Dans un deuxième courrier recommandé, il a été informé de la nécessité du défrichage et de l'emprise.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission de l'urbanisme, de l'agriculture et de la transition énergétique réunie le 26 mars :

Article 1 : de déposer une demande de défrichage portant sur une surface totale de 2 924 m² répartie comme suit :

Sur la parcelle N° BD00096	2 016 m ²
Sur la parcelle N° BD00095	810 m ²
Sur la parcelle N° BD00097	98 m ²
SURFACE TOTALE A DEFRICHER	<u>2 924 m²</u>

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Article 3 : de mandater les Services Techniques de la Ville de GAP pour déposer officiellement la demande de défrichage sur le guichet en ligne de la Direction Départementale des Territoires.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

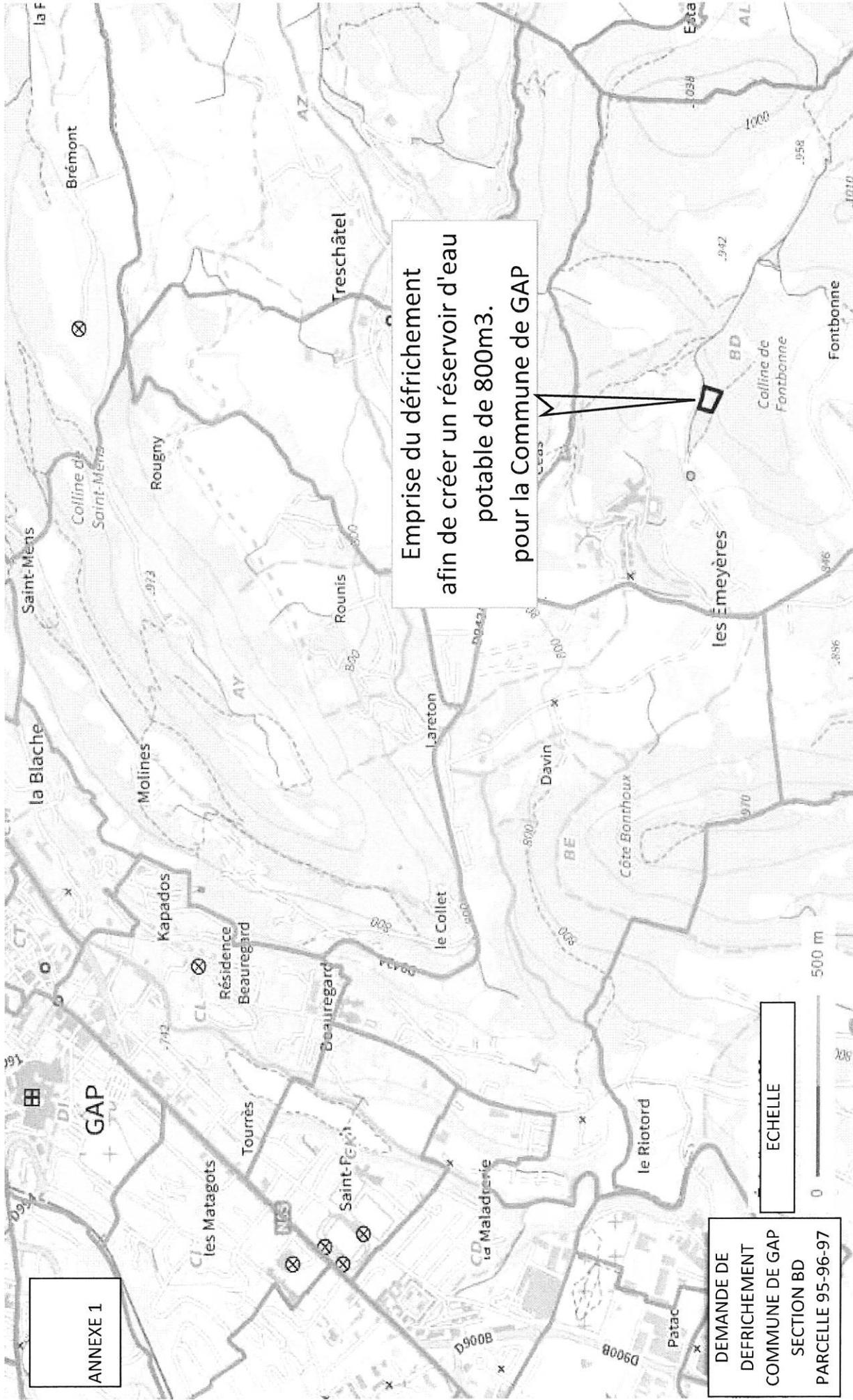
Le Maire-Adjoint


Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance


Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 1 5 AVR 2024
Affiché ou publié le : 1 5 AVR 2024



ANNEXE 1

Emprise du défrichement
afin de créer un réservoir d'eau
potable de 800m3.
pour la Commune de GAP

DEMANDE DE
DEFRIchement
COMMUNE DE GAP
SECTION BD
PARCELLE 95-96-97

ECHELLE



Commune de Gap
Section BD
Parcelles 95-96-97

Plan de Situation

